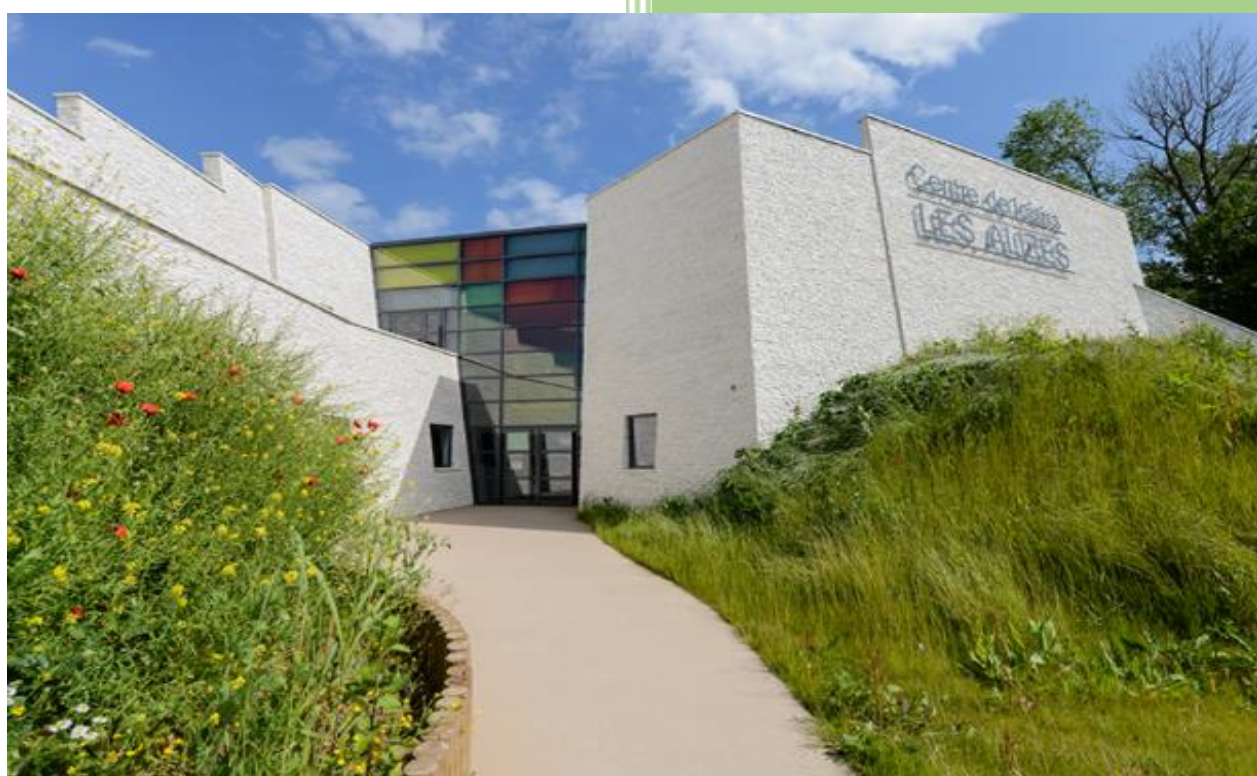


ACCUEIL DE LOISIRS « LES ALIZES »

PROJET PEDAGOGIQUE 2020-2021



Directeur : Tristan Caure

Directeur Adjoint : Sourintha SANANIKONE

SOMMAIRE

- I. Préambule**
- II. Présentation**
 - Organisateur
 - La structure et le public
- III. Les Objectifs**
- IV. Les moyens**
 - Moyens humains, matériels et financiers
- V. Fonctionnements de la structure**
 - Journée type en accueil de loisirs
 - Accueil du matin
 - Accueil de la pause méridienne (élémentaire et maternelle)
 - Accueil du soir
- VI. Règles de sécurité**
 - Encadrement
 - Infirmierie
 - Consignes d'incendie
 - Sorties (à pied, vélo, en bus, piscines etc.)
- VII. Annexes**
 - PEDT
 - Procédures PPMS
 - Procédure mini bus
 - Protocole sanitaire « COVID-19 »

I. Préambule

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) est un lieu d'initiation, d'éducation et de loisirs.

L'enfant peut y faire des rencontres, partager avec les autres des moments ludiques privilégiés qui sont importants pour grandir.

L'ALSH est un lieu privilégié permettant de proposer aux enfants des activités variées au sein d'un lieu aménagé sécurisant.

Il répond aussi à des besoins importants pour les parents : besoin d'un mode garde, besoin d'un lieu sécurisant pour leurs enfants, mais aussi besoin d'un partenaire d'éducation et d'apprentissage.

Une démarche de coéducation est essentielle entre les partenaires de vie de l'enfant pour lui permettre de devenir citoyen de demain.

L'équipe d'animation doit travailler en cohérence et en harmonie avec ces partenaires de vie de l'enfant (familles, école, intervenants extérieurs...)

Le projet pédagogique est notre fil conducteur. Il est l'outil indispensable à la connaissance globale de l'accueil de loisirs et détermine comment les objectifs du projet éducatif de territoire sont déclinés sur la structure.

Il est rédigé par les responsables de l'accueil en concertation avec l'équipe et conçu comme un contrat de confiance.

Le projet permet de donner du sens et de l'envergure aux activités. Il aide à conduire une démarche pédagogique dont les objectifs sont mesurables et oriente la vie quotidienne.



II. Présentation

A. La ville de Bailly-Romainvilliers :



Mairie de Bailly-Romainvilliers

51, rue de Paris
77 700 BAILLY-ROMAINVILLIERS

TEL : 01-60-43-02-51 (Accueil)
01-60-43-74-68 (Espace famille)
01-60-43-27-74 (Fax)

Situation de la ville :

- A 30 km à l'est de Paris
- Département de la Seine-et-Marne (77)
- Ville nouvelle de Marne-la-Vallée, secteur IV
- Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) du Val d'Europe
- 6 926 habitants au 1^{er} janvier 2014 (selon l'Insee)
- territoire couvrant 810 hectares dont 90 000 m² d'espaces verts

Politique éducative de la ville :

La commune s'est dotée d'un projet éducatif de territoire (PEDT) depuis 2014 et a remplacé le projet éducatif local (PEL) qui existait depuis 2012.

Il est le cadre formalisé, au sein duquel les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation (au sens large du terme) sur un même territoire s'inscrivent, pour exercer leurs missions et leurs responsabilités de façon conjointe, cohérente et coordonnée. Le PEDT vise à définir des objectifs communs aux acteurs éducatifs locaux, dans l'intérêt des enfants et des jeunes, pour favoriser leur développement, leur réussite et leur intégration dans la société et dans l'environnement local.

Concrètement, le PEDT fixe les principes selon lesquels s'articulent et se coordonnent la politique éducative de la commune et celles des autres acteurs (Education Nationale, associations, département, région, ...).

Pour sa réalisation et son évaluation des objectifs ont été choisis et divisés en 2 groupes.

Les objectifs généraux du PEDT :

- **Aménager le temps global de l'enfant en assurant la continuité éducative.** Il s'agit d'adapter les différents temps éducatifs par un travail de concertation dans un souci constant de respect du rythme de l'enfant et d'adaptation à ses besoins en fonction de sa tranche d'âge.
- **Développer les actions contribuant à favoriser l'acquisition des apprentissages fondamentaux.** Celles-ci permettront aux enfants de conforter leurs acquis par des approches ludiques. Le renforcement des compétences et la valorisation de chacun devront agir sur leur savoir-faire, leur savoir-être et contribueront à leur bien-être.
- **Permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités afin de développer leur curiosité intellectuelle et renforcer leur plaisir d'apprendre.** Pour cela, il est nécessaire de réfléchir aux contenus des activités proposées afin que celles-ci stimulent l'éveil et la curiosité de l'enfant en garantissant des méthodes ludiques.
- **Favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, sportives, artistiques et aux loisirs éducatifs.** De manière concomitante, la ville de Bailly-Romainvilliers mène une politique tarifaire adaptée aux ressources des familles (liés au quotient familial ou peu onéreux).

Les objectifs annexes du PEDT :

- **Maintenir la coéducation sur le territoire afin d'avoir une action éducative cohérente et coordonnée pour tous les Romainvillerois.** C'est également la possibilité d'élaborer des projets à l'échelle de la commune comme "la journée de prévention".
- **Renforcer et développer l'offre culturelle en direction des enfants et des jeunes du territoire.**

B. La structure :



ALSH « Les Alizés »

04 Rue des Murons, 77700 Bailly-Romainvilliers

Tél : 01.64.17.67.11

Directeur : Tristan Caure

Directeur adjoint :

Le Centre de loisirs accueille les enfants :

- en accueil périscolaire de 7h à 8h30 et de 16h30 à 19h.
- sur le temps du repas de 11h30 à 13h30.
- le mercredi : soit de 7h00 à 13h30 ou de 7h00 à 19h.
- pendant les vacances scolaires de 7h à 19h.

Espaces intérieurs :

La structure se compose de différentes salles :

- 6 salles d'activités (3 salles « espace maternel »; 3 salles « espace élémentaire ») avec des espaces de construction, dînette, poupées, voiture, lecture, jeux de société, coloriage etc.
- 1 dortoir pour les plus petits
- Des sanitaires
- Un bureau de direction et une infirmerie
- Une tisanerie
- Une buanderie
- Un dépôt de rangement extérieur
- 2 dépôts de rangement intérieur

Egalement dédiée aux activités une salle polyvalente (motricité, jeux collectifs...) située dans l'enceinte du groupe scolaire

Espaces extérieurs :

Deux cours sont à la disposition des enfants.

La plus grande est réservée aux 6/11 ans : Elle dispose d'un terrain de football, d'une cour avec des jeux dessinés au sol, d'espaces avec pelouse et d'un préau.

L'autre cour est réservée aux 3/5 ans. Elle permet aux enfants d'avoir accès à de petits jeux en bois et des jeux dessinés au sol.

Ces cours sont partagées avec l'école des Alizés et nous donnent la possibilité de mettre en place des activités extérieures (jeux sportifs, collectifs ou de plein air).

Le public :

1. Les enfants :

Il est composé d'enfants âgés de 3 à 11 ans habitant la commune, fréquentant l'école maternelle ou élémentaire des Alizés.

C'est un âge où les enfants sont en soif d'apprentissage. Nous devons être à leur écoute, être disponible et les éveiller à travers la mise en place d'activités ludiques et variées.

Afin de leur permettre de s'épanouir, nous veillerons à respecter leurs besoins et leur rythme de vie.

Nous avons mis en place deux secteurs :

- les 3/5 ans : scindé en trois groupes (les petits, les moyens et les grands)
- les 6/11 ans

Dans chaque groupe d'âge, des animateurs sont référents. Cela permet à l'adulte de suivre attentivement chaque enfant tout au long de l'année, d'individualiser les rapports et de répondre au mieux aux besoins de chacun.

Les enfants âgés de 3 à 5 ans :

Leurs besoins physiques : se dépenser, découvrir son corps, développer ses 5 sens, exercer sa motricité dont sa motricité fine, se sentir en sécurité physique, une alimentation variée et équilibrée, périodes de repos.

Leurs besoins intellectuels : apprendre à se sociabiliser, à communiquer, savoir observer, découvrir, comprendre.

Leurs besoins affectifs : se sentir en sécurité par des repères fixes dans l'espace et le temps et par la présence de l'adulte, être écouté, être rassuré, être encouragé dans ses apprentissages.

Les activités qui leur seront proposées : activités manuelles de courtes durées (peinture, barbouille, gribouille, découpage...) - jeu de construction et de destruction - jeu d'eau - théâtre de marionnettes - activités autour de la lecture, du conte - initiation aux petits jeux collectifs - activités favorisant l'imaginaire, le faire-semblant, la quête de trésor...

Attitude à adopter : adapter les lieux à la taille des enfants, journée avec des repères dans le temps (rituels) et adaptées au rythme, faire s'exprimer, écouter, répondre aux questions, être clair et logique, expliquer les interdits, adapter son vocabulaire, veiller à l'hygiène alimentaire et physique, varier fréquemment les activités. Être attentif, patient et ferme. Parer à toutes les éventualités.

Les enfants âgés de 6 à 11 ans :

Besoins physiques : se dépenser, mesurer sa force, évaluer ses limites, maîtriser son corps, besoin d'intimité, se sentir en sécurité physique, alimentation variée et équilibrée, repos et parfois sommeil.

Besoins intellectuels : communiquer, dialoguer, s'exprimer, prendre des responsabilités adaptées, explorer, comprendre, besoin d'un cadre et de justice.

Besoins affectifs : être écouté, importance du groupe, d'être en confiance, de se sentir pris au sérieux, sécurité morale.

Les activités qui leurs seront proposées : activités créatives, manuelles et minutieuses, de bricolage - jeux collectifs physiques et intellectuels - jeu de balle - jeu de courses/poursuites, d'opposition, de collaboration - jeux sportifs - chants - expression corporelle - jeu de rôle, de mimes - jeu de sociétés, de stratégie.

Attitude à adopter : laisser des moments d'autonomie et de gestion personnelle à l'enfant, favoriser les activités d'expression, bien sensibiliser aux activités et aux règles, expliquer les interdits, créer un esprit de groupe, respecter l'intimité, accepter le dialogue la discussion, répondre aux questions, veiller à l'hygiène alimentaire et physique. Être attentif, patient, calme et ferme. Parer à toutes les éventualités.

Les enfants en situation de handicap :

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, renforce les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés.

Elle affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile, à un parcours scolaire continu et adapté.

Les parents sont le plus étroitement associés à la décision d'orientation de leur enfant et à la définition de son projet personnalisé de scolarisation.

Pour ce faire il est impératif de réaménager les locaux, de prévoir du matériel adapté et approprié aux besoins.

En amont il est recommandé de prévoir une préparation avec les enfants.

De mettre en place un accompagnement de qualité pendant toute la période.

De faire régulièrement des évaluations de l'enfant avec l'équipe.

De prévoir des temps d'échanges avec les familles, l'école, les autres enfants, les professionnels (MDPH).

Un document créer par le SAIS 92 nous aidera à la mise en place de l'accueil de l'enfant.

2. Les familles :

L'implication des parents dans la vie de la structure est importante. C'est pourquoi, l'équipe d'animation :

- diffuse le programme d'activités par voie d'affichage (disponible aussi sur le site internet de la Communes)
- favorise les discussions avec les parents afin de répondre aux éventuelles inquiétudes
- invite les familles à participer à la vie de la structure (spectacles, veillées, finalités ...)
- dans tous les cas, l'animateur est un relais d'information pour les familles.

III. Les objectifs

En cohérence avec les axes éducatifs des PE et PEDT de la ville et après une réflexion sur les besoins des enfants des Alizés, l'équipe d'animation des Alizés a défini les objectifs pédagogiques suivants :

	Conditions de réussite	Relevé de données
Objectif général : Permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités sur les différents temps.	Au moins un des 2 objectifs opérationnels est atteint et l'autre est partiellement atteint.	Evaluation des objectifs opérationnels
Objectif opérationnel : Mettre en place des projets d'activités sur le temps de restauration.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Au moins deux projets d'activités proposés par trimestre. ✓ Une participation régulière et active des enfants. ✓ Au moins 50% des enfants ont participé à un projet dans l'année scolaire. 	Suivi administratif des projets. Suivi des inscriptions enfants.
Objectif opérationnel : Favoriser la pratique de diverses activités, jeux.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer un aménagement permettant la pratique de jeux divers. ✓ Création d'une salle « jeux de constructions ». ✓ Mise en place d'un coin « modelage » ✓ Renouveler les jeux de société. ✓ Les enfants ont découvert au moins un nouveau jeu par mois. Une fréquentation régulière des enfants maternelles et élémentaires de ces salles sur tous les temps d'accueil.	Suivi du « carnet d'emprunt » des jeux. Suivi de la fréquentation des enfants.

	Conditions de réussite	Relevé de données
Objectif général : Permettre aux enfants d'investir les lieux de vie de l'accueil de loisirs dans un climat rassurant et accueillant.	Au moins un des 2 objectifs opérationnels est atteint et l'autre est partiellement atteint.	Evaluation des objectifs opérationnels
Objectif opérationnel : Concevoir un aménagement cohérent, épanouissant et sécurisant pour les enfants.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les enfants se sentent en sécurité dans l'enceinte de l'accueil de loisirs et investissent tous les espaces qui leurs sont destinés 	Observation des groupes.
Objectif opérationnel : Impliquer les enfants dans l'aménagement des locaux et l'élaboration des règles de vie collectives.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les enfants ont participé à l'élaboration des règles de vie. Elles sont comprises et respectées de tous. ✓ Selon les tranches d'âges, les enfants ont participé à l'aménagement de leurs lieux de vie. 	Observation des groupes. Moins de détérioration constatée sur le matériel.

	Conditions de réussite	Relevé de données
Objectif général : Favoriser le vivre ensemble.	Au moins un des 2 objectifs opérationnels est atteint et l'autre est partiellement atteint.	Evaluation des objectifs opérationnels
Objectif opérationnel : Permettre aux enfants de réguler leur relation aux autres.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les conflits entre enfants ont diminué. ✓ Les enfants ont eu des temps d'échange. ✓ Les enfants sont solidaires. ✓ Les enfants jouent de manière collective plutôt qu'individuelle. 	Bilan de journée.

<p>Objectif opérationnel : Développer l'acceptation de l'autre et la cohésion.</p>	<p>✓ Les enfants intègrent et acceptent la différence. ✓ Les enfants ont fait des rencontres (enfants ou intervenants).</p>	<p>Observation des groupes d'enfants.</p>
--	---	---

En lien avec les objectifs du service, nous avons décidé cette année d'axer les actions en faveur des enfants, autour des activités artistiques et culturelles (accueils périscolaires, mercredi). A travers ce type d'activité, l'équipe souhaite susciter la curiosité des enfants, permettre à chacun de découvrir et d'expérimenter.

Le jeu sous toute ses formes sera également le point phare sur l'accueil de loisirs cette année. Il devra permettre sur les différents temps d'accueil, que chaque enfant puisse s'épanouir, s'évader et grandir. Il permettra s'il est proposé intelligemment, d'aider l'enfant dans sa construction. Il est un moyen potentiel, si simple et pourtant si efficace, de « tout apprendre » sur la vie en société. C'est avant tout un moment de plaisir et tant mieux s'il permet d'apprendre des choses.

IV. Les moyens

Moyens humains :

L'équipe d'animation des Alizés est composée de 122 animateurs, 5 vacataires et de la direction.

L'équipe est renforcée par les ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) et l'agent d'accueil lors de la restauration scolaire.

Les permanents sont tous titulaire du BAFA, d'une équivalence qualifiante ou en cours de formation.

Les vacataires ont des qualifications variées et sont surtout présent sur les temps de pause méridienne.

Une équipe se construit autour de personnes volontaires, disponibles et à l'écoute.

Sans projet commun, il est difficile de fédérer une équipe.

L'équipe ne se constitue qu'autour de valeurs partagées par tous (notamment à travers de projets).

La construction d'un projet commun doit permettre à chacun de trouver une place au sein de l'équipe.

Le taux d'encadrement :

Il est conforme aux dispositions du code de l'Action Sociale et des familles :

- En accueil de loisirs
 - 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
 - 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

- En accueil périscolaire
 - 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
 - 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans



La pause méridienne :

- 1 animateur pour 15 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 20 enfants de plus de 6 ans

Moyens financiers :

Un budget est voté par le conseil municipal chaque année pour le fonctionnement de la structure.

Il est redistribué sous forme de différentes lignes (consommable, non consommable, alimentation, transports, sorties, etc.).

D'autre part dans le cadre du PEDT, un budget est alloué pour certaines actions (prévention routière, droits des enfants...).

Moyens matériels :

Un important équipement en matériels et matériaux est à notre disposition au sein de l'accueil de loisirs pour permettre de recevoir le public et mettre en place des activités.

Un soin particulier est apporté quant à la gestion et aux rangements avec les enfants.

Ainsi, le centre de loisirs est doté de : (non exhaustif)

Jeux de société, jeux de plateau

Jeux de construction

Pôles de jeux (poupée-dînette, garage-voitures, ferme et animaux...)

Livres

Matériel graphique

Matériel ateliers spécifiques

Activités scientifiques

Balles et ballons, jeux et équipement de sports

Équipement son et image (téléviseurs, DVD, CD, Vidéo/projection), informatique et internet

V. Fonctionnements de la structure

A. Une journée en accueil de loisirs :

Elle est établie et élaborée par l'équipe d'animation en début d'année en cohérence avec les objectifs du projet pédagogique et des besoins du public accueilli.

3/5 ans	6/11 ans
7H à 9H30	7H à 9H30
<ul style="list-style-type: none"> ● Arrivée échelonnée des enfants et des animateurs ● Activités calmes : jeux de sociétés, dessin, contes et comptines... ● Ouverture des salles de référence et des pôles de jeux 	<ul style="list-style-type: none"> ● Arrivée échelonnée des enfants et des animateurs ● Activités calmes : jeux de sociétés, dessin, lecture... ● Ouverture des salles de référence et des pôles de jeux
9H30 à 11H30	9H30 à 11H30
<ul style="list-style-type: none"> ● Comptage des effectifs ● Rassemblement, présentation de la journée, choix de son activité ● Activité ● Ouverture des pôles de jeux ● Rangement ● Bilan 	<ul style="list-style-type: none"> ● Comptage des effectifs ● Rassemblement et présentation de la journée, choix de son activité ● Activités ● Ouverture des pôles de jeux ● Rangement ● Bilan
11H30 à 12H30	12H00 à 13H
<ul style="list-style-type: none"> ● Passage aux toilettes (lavage des mains...) ● Repas en compagnie des animateurs ● De nouveaux un passage aux toilettes pour ceux lavage des mains 	<ul style="list-style-type: none"> ● Passage aux toilettes (lavage des mains...) ● Repas en compagnie des animateurs ● De nouveaux un passage aux toilettes pour ceux qui le souhaitent
13H à 14H30	13H à 14H30
<ul style="list-style-type: none"> ● A 13h Contes, petites histoires, puis sieste des petites sections ● Temps calme et temps de repos pour les moyennes et grandes sections ● Pauses par roulement des animateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ● Temps calme des enfants (jeux calmes, jeux de société, contes, dessins, finition des activités du matin...) ● Pauses par roulement des animateurs
14H30 à 16H	14H30 à 16H
<ul style="list-style-type: none"> ● Rassemblement des enfants avec les animateurs ● Présentation des activités de l'après-midi, choix de son activité ● Activités ● Rangement 	<ul style="list-style-type: none"> ● Rassemblement des enfants avec les animateurs ● Présentation des activités de l'après-midi, choix de son activité ● Activités ● Rangement ● Bilan

<ul style="list-style-type: none"> ● Bilan 	
16H15 à 17H15	16H15 à 17H15
<ul style="list-style-type: none"> ● Préparation du goûter (1 animateur qui prépare le goûter par secteur à l'aide de certains enfants qui le souhaitent) ● Goûter des enfants à table ● Rangement du goûter puis nettoyage des tables 	<ul style="list-style-type: none"> ● Préparation du goûter (1 animateur qui prépare le goûter par secteur à l'aide de certains enfants qui le souhaitent) ● Goûter des enfants à table ● Rangement du goûter puis nettoyage des tables
17H à 19H	17H à 19H
<ul style="list-style-type: none"> ● Départ échelonné des enfants et des animateurs ● Ouverture des pôles de jeux ● Activités calmes, finition des activités de l'après-midi ● Rangement (au fur et à mesure des départs enfants/adultes) ● Fermeture 	<ul style="list-style-type: none"> ● Départ échelonné des enfants et des animateurs ● Ouverture des pôles de jeux ● Activités calmes, finition des activités de l'après-midi ● Rangement (au fur et à mesure des départs enfants/adultes) ● Fermeture

Afin de répondre à l'évolution des rythmes de vie des parents, il existe un accueil à la demi-journée le mercredi matin de 7h00 à 13h30 avec le repas et un départ des enfants entre 13h et 13h30. Il est aussi proposé un accueil le mercredi journée de 7h00 à 19h00 avec un départ à partir de 17h00.

B. Un accueil type en périscolaire :

Les accueils du matin et du soir sont des moments de transition importants pour l'enfant. Transition durant laquelle les Co éducateurs doivent communiquer afin de faciliter le matin la séparation des enfants avec leurs familles et de faciliter le soir un rythme de vie adaptée au vécu de l'enfant lors de sa journée. Ainsi le gouter permettra une transition sereine et conviviale entre activités scolaires et activités de loisirs avant de rentrer à la maison.

3/5 ans	6/11ans
7H à 8H20	7h à 8h10
<ul style="list-style-type: none"> ● Arrivée échelonnée des enfants et des animateurs ● Échange des informations avec les familles ● Activités calmes : jeux de sociétés, dessin, lecture... ● Ouverture des salles de référence et des 	<ul style="list-style-type: none"> ● Arrivée échelonnée des enfants et des animateurs ● Echange des informations avec les familles ● Activités calmes : jeux de sociétés, dessin, lecture... ● Ouverture des salles de référence et des pôles de jeux

<ul style="list-style-type: none"> • pôles de jeux • Passage aux toilettes et aux portes manteaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Passage aux toilettes si nécessaire et aux portes manteaux
8H20 à 8H30	8H20 à 8H30
<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants sont amenés dans le groupes scolaire et transmissions des informations avec les enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants sont amenés dans le groupes scolaire et transmissions des informations avec les enseignants
11H30 à 13H30	11H30 à 13H30
Pause méridienne	Pause méridienne
16H30 à 19H	16H30 à 19H
<ul style="list-style-type: none"> • Appel des enfants par classes, comptage des effectifs • Passage aux toilettes et lavage des mains • Goûter à table au centre • Répartitions enfants en fonctions des activités • Accueil des parents et départ échelonné des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Appel des enfants sur leurs points de rassemblement, comptage des effectifs • Passage aux toilettes et lavage des mains • Gouter à table au centre • Répartitions enfants en fonctions des activités • Accueil des parents et départ échelonné des enfants

C. L'accueil lors de la pause méridienne :

La pause méridienne privilégie un temps pour se restaurer, mais aussi pour se détendre et partager un moment de convivialité.

Durant cette pause, les enfants évoluent plus librement qu'en classe et à leur rythme. Mais tout n'est pas permis, il y a des règles, des usages, des bonnes pratiques important pour le « vivre ensemble ». L'adulte sensibilise les enfants au respect, la tolérance, la solidarité et ce en passant par l'écoute et le dialogue.

Par son comportement, l'adulte a valeur d'exemple et est garant de ces bonnes pratiques.

Self 6/11 ans
11H15 à 11H30
<ul style="list-style-type: none"> • Arrivée des animateurs à 11H15 • Transmissions d'informations et de consignes
11H30 à 11H40
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge des enfants dans leurs classes • Echange des informations avec le corps enseignant • Appel et comptage des effectifs
11H40 à 13H20

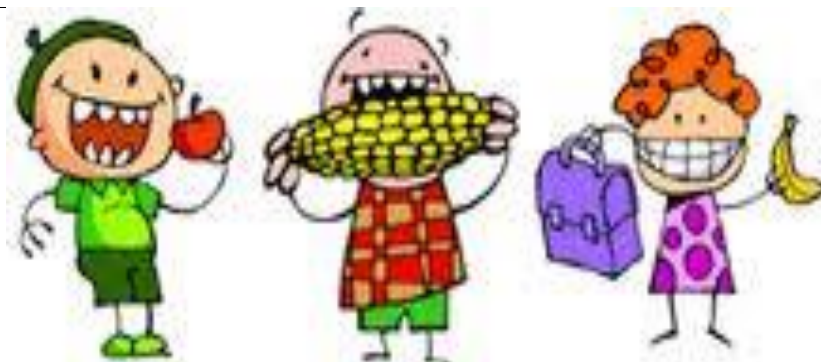
- Chaque animateur après avoir transmis son effectif rejoint son poste : self, flux entrée self, plateau, cours, préau et infirmerie
- Les enfants jouent en jeux libres ou participent aux projets d'activités mise en place.
- Sont proposés chaque jour :
 - ✓ Une activité sportive ou un jeu collectif sur le plateau
 - ✓ Selon le temps : soit une activité ou un pôle de jeu dans la cour, soit une activité et des pôles de jeux à l'intérieur du centre.
 - ✓ A leur disposition une malle de jeux extérieurs avec ballons, cerceaux, cordes à sauter, raquettes...
- Les enfants vont manger au self lorsqu'ils le souhaitent.
- Au self :
 - ✓ Ils prennent leur repas sur un plateau, ils peuvent choisir leur entrée et leur dessert.
 - ✓ Afin de veiller à leur équilibre alimentaire il leur est demandé de choisir 3 composantes : entrée, plat et dessert.
 - ✓ Ils sont invités à goûter de tout afin d'éveiller leur goût.
 - ✓ Ils sont invités à déjeuner dans le calme pour le bien de tous.
 - ✓ Ils demandent aux animateurs présents pour se lever ou débarrasser leur plateau.

12H45

- Vérification que tous les enfants ont mangés et dernier rappel pour se rendre au self

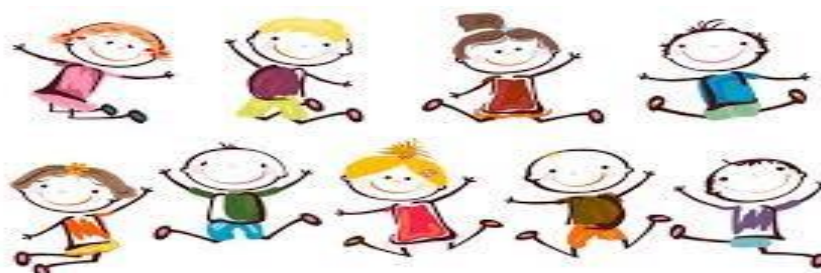
13H20 à 13H30

- 13H20 arrivée des institutrices
- Transmission des informations entre les animateurs et les institutrices
- 13H30 départ des animateurs



1 ^{er} service 3/5 ans Classes de Mme TENDIL et Mme PERREIRA	2 ^{ième} service 3/5 ans Classes de Mme PERREIRA et Mme LABARERE
11H15	11H15
<ul style="list-style-type: none"> ● Arrivée des animateurs ● Transmissions d'informations et de consignes 	<ul style="list-style-type: none"> ● Arrivée des animateurs ● Transmissions d'informations et de consignes
11H20 à 11H30	11H20 à 11H30
<ul style="list-style-type: none"> ● Prise en charge des enfants dans leurs classes ● Echange des informations avec le corps enseignant ● Appel et comptage des effectifs 	<ul style="list-style-type: none"> ● Prise en charge des enfants dans leurs classes ● Echange des informations avec le corps enseignant ● Appel et comptage des effectifs
11H30 à 11H40	11H30 à 11H40

<ul style="list-style-type: none"> ● Passage aux toilettes et lavage des mains ● Les enfants se dirigent à la cantine 	<ul style="list-style-type: none"> ● Passage aux toilettes et lavage des mains ● Les enfants partent jouer dans la cour ou à l'accueil de loisirs
11H40 à 12H15	11H40 à 12H15
<ul style="list-style-type: none"> ● Les enfants sont à table et déjeunent par table de 8 ● Chacun met un bavoir ● Les doudous et tétine attendent aux portes manteaux ● Les animateurs et les Atsems veillent à ce que le repas se déroule dans le calme et invitent les enfants à goûter de tout 	<ul style="list-style-type: none"> ● Ils jouent et participent aux jeux et activités proposés ● Un pôle de jeu est organisé par jour : circuit vélo, comptines, lecture de contes, des jeux de ballons, divers petits jeux tels que chat glacé, le facteur, 123 soleil... ● Ils disposent d'une malle de jeux extérieurs avec ballons, cordes à sauter, raquettes... ● Les enfants se rassemblent par classe avec leur animateur référent ● Passage aux toilettes et lavage des mains ● Les enfants se dirigent vers la cantine
12H15 à 13H15	12H15 à 13H15
<ul style="list-style-type: none"> ● Par classe les enfants sortent de la cantine ● Passage aux toilettes, lavage des mains et passage aux porte-manteaux ● Les enfants partent jouer dans la cour ou à l'accueil de loisirs ● Ils jouent et participent aux jeux et activités proposés ● Un pôle de jeu est organisé par jour : circuit vélo, comptines, lecture de contes, des jeux de ballons, divers petits jeux tels que chat glacé, le facteur, 123 soleil... ● Ils disposent d'une malle de jeux extérieurs avec ballons, cordes à sauter, raquettes... 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les enfants sont à table et déjeunent par table de 8 ● Les animateurs et les Atsems veillent à ce que le repas se déroule dans le calme et invitent les enfants à goûter de tout ● Ils sont sensibilisés aux règles de vie mise en place par le biais d'un jeu ludique ● Les enfants repartent de la cantine par classe ● Passage aux toilettes et lavage des mains et passage aux portes manteaux.
13H15 à 13H30	13H15 à 13H30
<ul style="list-style-type: none"> ● Appel des enfants pour aller au dortoir ● Passage aux toilettes, lavage des mains ● Distribution des doudous et tétines et couchage ● Transmission des informations entre les animateurs et les institutrices ● 13H30 départ des animateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les enfants jouent dans la cour en attendant leurs institutrices ● 13H20 arrivée des institutrices ● Transmission des informations entre les animateurs et les institutrices ● 13H30 départ des animateurs



VI. Règles de sécurité

A. Encadrement

A tout instant de la journée et quelle que soit l'activité l'animateur devra :

- ✓ Toujours observer son groupe et maîtriser parfaitement « qui est où ? », « qui fait quoi ? »
- ✓ Toujours connaître le nombre d'enfants qu'il a sous sa responsabilité
- ✓ Évaluer le danger avant chaque action
- ✓ Emporter le nécessaire (fiches sanitaires, eau, trousse de secours...)
- ✓ Vérifier l'équipement des enfants avant chaque sortie spécifique (protections obligatoires, chaussures, vêtements appropriés...)
- ✓ Être vigilant et faire preuve de bon sens

B. Infirmerie

Une infirmerie est présente sur la structure et l'équipe est constituée d'animateurs titulaires P.S.C. de niveau 1.

Lors d'un accident, l'animateur doit pouvoir prendre toute décisions utiles au bien-être de l'enfant et du personnel (donner les premiers soins, appeler les secours, rassurer...).

Il doit ensuite inscrire les faits sur le cahier d'infirmerie (date, heure, nom de l'enfant, nature de l'accident.), et **en référer à la direction** qui prendra ou non la décision de faire une déclaration d'accident, d'informer les parents immédiatement et de prévenir le service enfance.

Les P.A.I (Protocole d'Accueil Individualisé)

Il est demandé aux parents de signaler à l'équipe tout enfant sous traitement ou détenteur d'un PAI annuel.

Il est de la responsabilité de l'équipe dans son ensemble d'avoir connaissance de ces P.A.I (à disposition dans le bureau de la direction et consultable à tout moment).

C. Consignes d'incendie

Chaque animateur doit en arrivant sur une nouvelle structure s'informer sur la procédure d'évacuation (cf. annexe).

En cas d'alarme incendie :

- Signaler l'incendie : déclencher l'alarme incendie
- Procéder à l'évacuation du public selon la procédure mise en place

En cas d'alarme incendie défectueuse, l'évacuation sera signalée par une corne de brume, défini en lieu et place de la procédure incendie.

L'animateur devra se rendre au point de rendez-vous prévu à cet effet dans la procédure de son ALSH.

Les enfants devront être comptés et rangés puis, une fois l'évacuation terminée, l'appel devra être fait.

Important : un animateur doit toujours rester en arrière et vérifier qu'il n'y ait plus d'enfant à l'intérieur des locaux.

D. Consignes de sécurité lors des sorties

- ✓ 2 animateurs au minimum devront participer à chaque sortie (sauf avis du directeur)
- ✓ L'animateur responsable emportera les **fiches sanitaires** de son groupe et éventuellement les **PAI** qu'il aura préalablement vérifiés. Il remplira la **fiche de sortie en 2 exemplaires** (avec nom, prénom, date, heure de départ et de retour lieu et numéro de tél joignable) et prendra le portable du centre et les documents nécessaires
- ✓ Chaque animateur (si possible) sera muni d'une **trousse de soin** dont il devra **vérifier le contenu avant le départ**. Il devra également **vérifier que la tenue des enfants est adaptée à l'activité**.
- ✓ Penser à prévoir de l'**eau**, et éventuellement des changes et des sacs en plastique.
- ✓ Vérifier que chaque enfant a son **étiquette** (nom, prénom, téléphone du centre de loisirs et éventuellement celui du chef de sortie).
- ✓ L'animateur responsable de sortie devra prendre les documents nécessaires au bon déroulement de la sortie : **bon d'engagement** (document administratif provenant de la mairie), numéros de téléphone de secours, trousse de secours ...
- ✓ Il devra **vérifier les effectifs** globaux d'enfants et les communiquer au reste des encadrant (**tous les animateurs présents doivent connaître le nombre total d'enfants**).
- ✓ Il devra fixer le point de rendez-vous pour les rassemblements (départ, repas...).
- ✓ **Il devra être joignable à tout moment (soit directement soit par portable) et prendra contact avec sa direction en cas de problème.**

Sorties à pied:

« Un groupe d'individus qui se déplace est considéré comme véhicule ».

Dès lors, le groupe devra :

- ✓ Marcher dans le sens de la circulation. S'il n'y a pas de trottoir, Les animateurs devront être placés entre les enfants et les véhicules afin de créer une zone de sécurité entre les voitures et le groupe.
- ✓ Les enfants devront être rangés par deux et, au besoin en file indienne.
- ✓ Un animateur doit être placé à chaque extrémité du groupe et, le reste de l'équipe devra être répartie proportionnellement tout en restant vigilant. S'il n'y a qu'un animateur, celui-ci désigne un enfant à qui il communique les consignes et qui prendra la tête. L'animateur se placera quant à lui derrière le groupe

La traversée des routes se fait obligatoirement par le passage piéton (sauf impossibilité) :

1. Un animateur traverse et attend les enfants de l'autre côté pour qu'ils se mettent en rang,
2. Un animateur ou deux se mettent de chaque côté du passage piéton dans le sens de la circulation afin de stopper les voitures, puis donnent le signal aux enfants de traverser
3. Un animateur reste derrière afin de faire accélérer les derniers enfants

Si 2 animateurs présents :

1. L'animateur en tête stoppe les enfants et attend que l'ensemble du groupe soit présent.
2. Les deux animateurs se placent de part et d'autre de la circulation
3. On indique aux enfants où ils doivent s'arrêter après la traversée, en attendant l'adulte de tête de groupe.

Si l'animateur est seul :

1. L'animateur stoppe les enfants, attend et se place sur le passage piéton en arrêtant les deux côtés de la circulation
2. Le groupe est invité à traverser sans trainer
3. On indique aux enfants où ils doivent s'arrêter en attendant la nouvelle consigne

La surveillance d'un groupe d'enfants requière une vigilance constante, elle doit être renforcée à proximité de la circulation.

Sorties en vélo:

- A. Circuler en file simple.
- B. Ne pas se faire remorquer par un autre véhicule.
- C. Les bagages doivent être transportés dans des sacs fixés aux vélos.
- D. Constituer des groupes, encadrés par au moins un animateur à l'avant et à l'arrière.
- E. Se munir d'une trousse de réparation (rustines, pompe, colle...).
- F. Vérifier le matériel et l'aptitude des participants avant chaque départ.

La lumière à l'avant et un feu rouge à l'arrière sont obligatoires. A cela s'ajoutent un ou plusieurs dispositifs réfléchissants, qu'il est nécessaire d'avoir :

- Un avertisseur sonore.
- Deux dispositifs de freinage efficaces.
- *Un casque* et des protections.

Sorties en bus:

- Les animateurs devront compter les enfants avant de monter dans le bus, en montant dans le bus et avant le départ. Avant la montée des enfants, un animateur se place à l'entrée afin de les compter et au milieu pour les accueillir et les placer.
- Les enfants ne sont pas autorisés à s'asseoir ni aux places qui se situent derrière le chauffeur, ni près des portes de sortie au milieu du bus, ni sur le siège central du fond.
- Les animateurs devront se répartir devant, au milieu et au fond du bus et assurer la surveillance des enfants durant toute la durée du trajet.
- Veiller à placer les enfants malades en transport à l'avant du bus (toujours transporter des sacs prévus à cet effet...).
- Il est obligatoire d'utiliser les ceintures de sécurité.
- A l'arrivée, les animateurs descendent pour accueillir les enfants à leur sortie du bus, un animateur reste en dernier dans le bus afin de vérifier que rien n'a été oublié et que tous les enfants sont bien descendus.
- Les animateurs accueillent les enfants par petits groupes et le chef de sortie vérifie l'effectif total.

Si un accident survenait, l'adulte a la responsabilité d'intervenir de la manière la plus appropriée : « Protéger, alerter, secourir »

Depuis un portable, le numéro d'urgence est le 112.

Sortie à la piscine :

- ✓ Le maillot de bain est obligatoire pour tous les animateurs et les enfants (slip de bain ou boxer pour les garçons).
- ✓ Pour les enfants de + de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants (maximum 40 enfants)
- ✓ Pour les enfants de - de 6 ans : 1 animateur pour 5 enfants (maximum 20 enfants)

Le responsable du groupe devra :

1. La veille :

- Prévenir les familles et procéder à une inscription (la veille au plus tard).
- Noter la liste des enfants sur un cahier afin de permettre à tous de profiter de l'activité, mais aussi dans un but de sécurité.

2. Avant le départ :

- L'animateur doit vérifier les sacs de piscine (ainsi qu'au retour).
- Établir la feuille de sortie et prendre les documents nécessaires.

3. A la piscine :

- Signaler la présence de son groupe au MNS dès son arrivée sur le bassin (nombre d'enfants, d'animateurs, âge, lieu de provenance).
- Faire respecter les consignes de sécurité de la structure d'accueil (bassin, toboggan, déplacement dans la structure...).
- Prévenir les MNS en cas d'accident.
- Mettre une ceinture à chaque enfant.
- L'animateur devra être vigilant (avoir un œil sur chacun à tout moment).
- Pendant la baignade, l'animateur doit être présent dans l'eau et avec les enfants.
- Pour éviter les pertes vestimentaires, le déshabillage et le rangement seront expliqués aux enfants (ex : chaussettes dans les chaussures...).
- Dans le vestiaire, l'animateur regroupera les habits des enfants dans un même endroit (pas d'étalage sur plusieurs porte-manteaux).

ATTENTION : La surveillance des Maîtres-Nageurs Sauveteurs ne décharge pas l'encadrement du groupe de sa responsabilité pénale.

En cas de problème survenu lors de la journée, même minime, avertir la direction du centre de loisirs.

Pour toute autre sortie, se référer aux consignes de la D.D.C.S de votre département, du C.R.I.D.O.C et de la direction de votre site.

VII. Annexes

- **Projet éducatif de territoire**
- **Plan Particulier de mise en sureté face aux
risques majeurs (PPMS)**
- **Transport en véhicule 9 places**



Transport en véhicule 9 places

Règles spécifiques

Rappel des règles en vigueur selon la législation :

- Tout conducteur ou passager doit occuper, seul, une place équipée d'une ceinture homologuée.
- Le conducteur doit s'assurer que les passagers de moins de 10 ans soient maintenus par un système adapté et homologué.
- L'animateur du groupe peut être le conducteur.
- Le directeur de la structure d'accueil collectif de mineurs ne peut déroger aux règlements spécifiques édictés par l'organisateur.

Règles spécifiques à Bailly-Romainvilliers :

- Le conducteur doit être titulaire du permis B et avoir terminé sa période probatoire. Toutefois, des règles plus restrictives peuvent nous être imposées par l'agence de location ou l'assurance qui devront s'appliquer.
- La conduite du véhicule ne peut en aucun cas être imposée par la direction de la structure.
- Tout trajet de plus de 20 kms est considéré comme un trajet long et nécessite un encadrement particulier. Le groupe d'enfants ou de jeunes doit alors être encadré par un animateur qui ne peut pas être le chauffeur.
- Le conducteur devra prendre une pause de 15 min supplémentaire sur la journée afin de garantir la non-fatigabilité du chauffeur.
- De plus, le conducteur doit prendre une pause de 15 min ou se faire relayer par l'autre animateur pour la conduite toutes les 2h de route.



